

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2020

FIN DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3077)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL42

présenté par
Mme Thill

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Conseil scientifique a déclaré le 12 juin 2020, je cite : "la situation sanitaire est sous contrôle en France".

Par conséquent, il n'y a pas lieu de prendre des décisions "strictement proportionnées aux risques sanitaires encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu" puisque la situation sanitaire est contrôlée, à moins de ne pas croire le Conseil scientifique pourtant suivi par le gouvernement pour toutes les décisions prises jusque là.